

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

Date de convocation : 13 mai 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-090 incluse	24	06	09	30

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, Mme LÉOSTIC, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Chantal LETOURNEUR ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Jacky VALLÉE

ABSENT EXCUSÉ : M. BALSAN

ABSENTS: M. Charles SAVY, Mme Anne LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-079 Attribution – autorisation pour le lot n°1 du marché de restauration extérieure de l'élévation du bas-côté sud de l'église Notre- Dame de Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

Le Maire

François-Xavier



N°25-079

**ATTRIBUTION – AUTORISATION POUR LE LOT N°1 DU
MARCHÉ DE RESTAURATION EXTÉRIEURE DE
L'ÉLEVATION DU BAS-COTE SUD DE L'ÉGLISE NOTRE-
DAME DE LOUVIERS –**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'Eglise Notre-Dame fait l'objet d'une restauration générale en plusieurs phases. La mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux de restauration a été confiée au groupement Pierre BORTOLUSSI & Associés / ASSELIN / PANTEC / BANCON / ECHM. En l'espèce, la phase 4 vise à restaurer l'extérieur de l'élévation du bas-côté Sud de l'édifice en 2 tranches distinctes de travaux sur la période 2025/2027.

Au regard de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, une procédure adaptée a été lancée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique en vue de la dévolution des marchés de travaux. Par délibération n° 24-134 en date du 9 décembre 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le maire a signé les marchés de travaux pour tous les lots.

Cependant, suite à un référé précontractuel concernant le lot n° 1, le tribunal administratif de Rouen a, par ordonnance en date du 24 janvier 2025, demandé au pouvoir adjudicateur de reprendre en partie la procédure. Dans ce cadre, et pour assurer une parfaite égalité de traitement des candidats, le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer la procédure relative au lot n°1 sans suite.

Une nouvelle procédure adaptée a été lancée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique en vue de la dévolution du lot n° 1 avec un avis d'appel public à concurrence envoyé le 27 février 2025 au Bulletin officiel des annonces de marchés publics. A l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 31 mars 2025. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le groupement de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché à l'entreprise TERH MONUMENTS HISTORIQUES, sise chemin des Carrières, 27 200 Vernon, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 579 985,70 € HT, soit 695 982,84 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Le lot 1 comprend des conditions d'exécution à caractère social. Le titulaire s'engage à réserver 7 % des heures à l'insertion professionnelle.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250519-25-079-DE
Date de télétransmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025

Les membres du Conseil sont donc invités à :

- attribuer le marché,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché initial,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 16-110, en date du 26 septembre 2016;

Vu la délibération n° 24-134, en date du 9 décembre 2024;

Considérant la proposition du pouvoir adjudicateur ;

ATTRIBUE le marché à l'entreprise TERH MONUMENTS HISTORIQUES, sise chemin des Carrières, 27 200 Vernon ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché initial ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné au meilleur taux.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

2



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250519_25-079-DE
Date de télétransmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025

